

1<sup>er</sup> juillet 2017

Communiqué de Presse

## L'application du Règlement Produits de Construction (RPC) est obligatoire pour les câbles au 1<sup>er</sup> juillet 2017

**Les industriels poursuivent leur mobilisation et mettent en ligne une application SYCABEL sur smartphones et tablettes pour guider le choix des produits**

**200 000 logements prennent feu chaque année en France, 15 600 blessés et 300 décès sont enregistrés sur place.**

Ces chiffres ne peuvent laisser indifférents. L'incendie est un feu dont la maîtrise échappe à l'occupant. Les fumées dégagées sont envahissantes, chaudes, explosives et toxiques et représentent un réel danger, non seulement pour les occupants, mais aussi pour les sapeurs-pompiers chargés du secours.

Le comportement au feu des matériaux de construction, dont les câbles, joue un rôle essentiel dans la sécurité des ouvrages. La « sécurité incendie » qui est une exigence essentielle du Règlement européen Produits de Construction, commence par une prévention efficace, basée sur une analyse des risques confiée à des professionnels qualifiés.

Une codification permettant de caractériser la contribution potentielle des câbles aux incendies et à leur développement a conduit à la classification européenne, dite les Euroclasses (cf. la norme NF EN13501-6).

Entré en vigueur en France le 1<sup>er</sup> juillet 2013, le Règlement N°305/2011 ou RPC est devenu obligatoire pour les câbles au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

### Un guide pour les acteurs de la construction en juin 2016

La mise en œuvre du RPC, applicable aux câbles le 10 juin 2016, a conduit le SYCABEL à publier à cette date un guide pratique intitulé « Le Règlement Produits de Construction appliqué aux câbles ».

Les industriels du câble travaillent depuis plus de vingt ans au développement de câbles aux performances accrues qui freinent la vitesse de propagation du feu, retardent et réduisent l'émission de fumées toxiques. De ce fait, ils augmentent les chances de survie des victimes et améliorent les conditions d'intervention des secours et leur sécurité.



La prise en compte de la nature des matériaux et de leur réaction au feu a entraîné des avancées notables et a conduit les industriels à mettre sur le marché de nouvelles générations de produits aux performances adaptées aux différents besoins de sécurité, selon les types de bâtiments. Ils les ont organisés selon une segmentation des performances simplifiée : optimale, améliorée et basique.

En fonction des bâtiments ou des ouvrages de construction, le SYCABEL préconise quatre Euroclasses.			
Optimale B <sub>2ca-s1a</sub> , d1, a1	Améliorée C <sub>ca-s1</sub> , d1, a1	Basique D <sub>ca-s2</sub> , d2, a2	Basique E <sub>ca</sub>

Ce guide oriente le choix de câbles à utiliser pour chaque type de bâtiments. Il s'adresse aux maîtres d'ouvrage privés et publics, aux bureaux d'études et de contrôle, aux architectes, aux installateurs, aux distributeurs et aux importateurs.

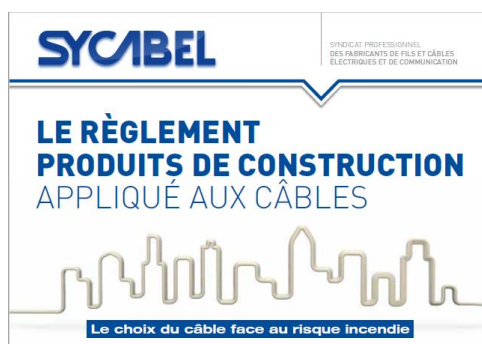
## Une version du guide au format poche en juin 2017

Un an plus tard, le SYCABEL édite une version condensée de son guide, au format poche, alors que l'application du Règlement Produits de Construction devient obligatoire le 1<sup>er</sup> juillet 2017 pour l'ensemble des câbles destinés aux ouvrages de construction qui doivent impérativement être qualifiés selon les Euroclasses et les éventuels critères additionnels. Pour être conformes et quel que soit leur mode d'installation, les produits doivent être certifiés par un organisme tiers et disposer d'une déclaration de performance mise à disposition par le fabricant, le tout étant attesté par le marquage CE qui doit accompagner le produit jusqu'au client final.

Ce guide intègre les données de l'arrêté du 3 août 2016 qui concerne les locaux d'habitation. Il porte réglementation des installations électriques des bâtiments et précise article 2.6 : « L'installation électrique limite les risques d'incendie, limite la propagation du feu et de la fumée, contribue à la sécurité des occupants et à l'intervention des secours, et, le cas échéant, assure le fonctionnement des installations de sécurité. Pour atteindre cet objectif, les matériels électriques mis en œuvre ne présentent pas de danger d'incendie pour les matériaux voisins. »

En conséquence, les câbles qui s'imposent pour la sécurité des occupants d'habitations appartiennent à la catégorie améliorée préconisée par le SYCABEL dans son guide de 2016 :

**Classe C<sub>ca-s1,d1,a1</sub>**



## Une appli câble pour « Le choix des câbles » accessible sur smartphones et tablettes le 3 juillet 2017

Afin de guider dans leurs choix de câbles et matériels associés tous les acteurs du bâtiment et des matériels électriques qui les équipent, le SYCABEL va encore plus loin. Il met en ligne, dès le 3 juillet 2017, une application interactive pour smartphones et tablettes, accessible via App Store et Google Play. Reprenant le contenu des deux documents édités, il permet la sélection des produits des types de bâtiments et des risques d'incendie potentiels.



### Contact presse :

Catherine Barret-Bonnin - Tél : 06 10 85 87 32 - Courriel : [mbarret-bonnin@sfr.fr](mailto:mbarret-bonnin@sfr.fr)